## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



### À rappeler dans toute correspondance

## Dossier n° DP 077 371 25 00013

Date de dépôt : 03/02/2025

Demandeur: AVISUN (MHG), représentée par

Monsieur MECHERGUI Hayat
Pour : Installation de 9 panneaux
photovoltaïques noirs antireflets en
surimposition à la toiture pour une surface de

16,41m<sup>2</sup>

Adresse du terrain : 36 Rue du Moulin Jacquot

à POMMEUSE (77515)

# ARRÊTÉ URBA 2025/015 de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de POMMEUSE

### Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 03/02/2025 par AVISUN (MHG), représentée par Monsieur MECHERGUI demeurant 109 Avenue Aristide Briand à LES PAVILLONS SOUS BOIS (93320) ;

VU l'affichage en mairie en date du 05/02/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 9 panneaux photovoltaïques noirs antireflets en surimposition à la toiture pour une surface de 16,41m²;
- sur un terrain situé 36 Rue du Moulin Jacquot à POMMEUSE (77515);

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018;

**VU** la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018;

#### ARRÊTE

### **Article UNIQUE**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 05 février 2025

Pour le Maire, L'adjoint délégué, Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.